

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 janvier 2014

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1663)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 155

présenté par

M. Poisson, Mme Besse, M. Gosselin, Mme Le Callennec, M. Le Fur, M. Gandolfi-Scheit,  
M. Reiss, M. Moreau, M. Gibbes, Mme Schmid, M. Hetzel, Mme Louwagie, M. Breton,  
M. Lurton, M. Moyne-Bressand et M. Decool

-----

**ARTICLE 2 BIS A**

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« salarié ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.

Le dispositif ne doit pas concerner uniquement les salariés. D'autres travailleurs pourraient un jour se trouver concernés par cette protection.